



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N°02/AMI 2017/ SIE

Date du 08/06/2017

Relatif à l'optimisation et la gestion du parc d'éclairage public de la Commune de Kenitra suivant une approche de contrat de performance énergétique

Dans le cadre des efforts déployés pour favoriser le développement économique et social de la ville de Kenitra, la Commune de Kenitra a décidé de rénover son parc d'éclairage public représentant environ 40 000 points lumineux pour une facture énergétique de 27 millions de dirhams. L'objectif de la Commune est de baisser au minimum de 40% les consommations énergétiques annuelles liées à son éclairage public.

La Commune de Kenitra et la Société d'Investissements Energétiques (SIE) lancent conjointement un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en vue d'identifier des candidats qui les accompagneront dans la rénovation du parc d'éclairage public de la ville de Kenitra suivant une approche de Contrat de Performance Energétique (CPE) et dans le respect des articles 130 et 131 inclusivement la Charte Communale amendée par la loi 113-14.

Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la commune souhaite confier ce projet à une structure dédiée, une société de développement local (SDL) qui aura à la fois l'expertise métier des meilleures pratiques internationales, le recours à un financement pérenne et optimisé et pour laquelle elle sera partie prenante gardant ainsi le contrôle nécessaire à la bonne réalisation de son projet. Ainsi, les actionnaires de la SDL seront la commune à hauteur de 51%, la société d'investissements énergétiques du Maroc (SIE) à hauteur prévisionnelle de 10% et l'opérateur d'éclairage public à hauteur prévisionnelle de 39%.

Les relations contractuelles et financières peuvent être synthétisées comme suit :

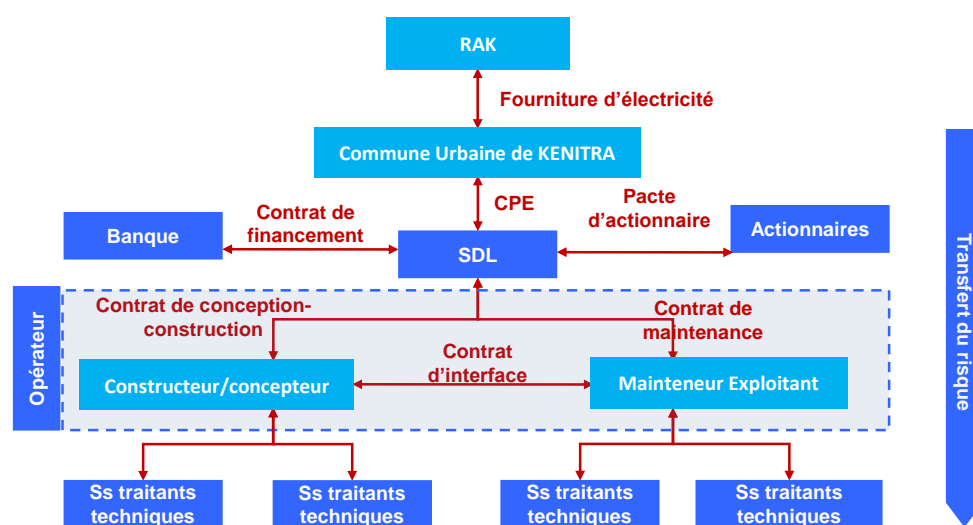
La commune passe un Contrat de Performance Energétique avec une SDL, cette dernière s'engage sur des consommations énergétiques annuelles par la réalisation de travaux de réhabilitation, renouvellement du réseau d'éclairage public, et d'exploitation sur une durée contractuelle. En contrepartie, la commune verse à la SDL des loyers de rémunération d'investissement, de travaux, d'exploitation, de maintenance et de gestion. La commune urbaine de Kenitra garde à sa charge le paiement des factures d'électricité au fournisseur d'énergie. Sur la durée du contrat, la somme des loyers et des factures d'électricité annuels doit être inférieure au budget annuel consacré par la commune à l'éclairage public avant les travaux de rénovation.

Au sein de la SDL, l'expert éclairage public sera en charge de la conception, de la réalisation des travaux et de la maintenance de l'éclairage public sur la durée du contrat. La SDL et l'opérateur passent un contrat de conception/réalisation et un contrat de maintenance sur les principes de

complète transparence en ligne avec les standards internationaux. Ainsi l'expert éclairage public a une parfaite connaissance des obligations souscrites par la SDL et assument tous les risques mis à la charge de la SDL relatifs à la conception, à la réalisation, à la maintenance de l'éclairage public et aux respects des engagements de performance énergétique.

En contrepartie, l'opérateur aura la totale délégation de la gestion opérationnelle au sein de la SDL. La SDL financera les travaux de rénovation énergétique. Les schémas suivants présentent les relations contractuelles et financières.

Relations contractuelles



L'objet du présent appel à manifestation d'intérêt :

L'objet du présent appel à manifestation d'intérêt est de choisir l'opérateur qui permettra de garantir la meilleure performance énergétique des équipements existants et nouveaux à travers la SDL. Le Marché porte sur la mise à niveau, la maintenance et l'exploitation des installations d'éclairage public de la commune. Il concerne notamment :

- La réalisation de travaux de mise à niveau, qui permettront d'effacer la vétusté du patrimoine ;
- Réalisation d'un plan lumière de la ville
- La mise en sécurité des installations ;
- La mise en conformité des installations selon la réglementation en vigueur ;
- La mise en œuvre des dispositifs permettant d'optimiser les consommations énergétiques (variateurs, adaptation des sources, performance des équipements, réduction de la pollution lumineuse...);
- La mise en œuvre d'une maintenance à garantie de résultats (taux de pannes, délais d'intervention, pérennité du patrimoine...);

- L'optimisation de la gestion de la fourniture d'énergie (optimisation des contrats de fourniture d'électricité, globalisation des coûts sur la base des puissances installées).

Procédure

La sélection des candidats se fera en deux étapes :

1. Le présent AMI permet de présélectionner les candidats attestant de leur capacité à mener à bien le projet du point de vue organisationnel, technique et financier ;
2. Les entreprises pré-sectionnées recevront à ce moment-là le CPS et le règlement de consultation relatifs au présent projet.

Critères de sélection des candidats

Les critères de sélection pour l'Appel à Manifestation d'intérêt reposent sur les critères suivants :

a) Profil de la société

- Structure juridique du candidat ;
- Les groupements de sociétés ne sont pas admis ;
- La structure organisationnelle du candidat et sa capacité à répondre aux besoins du projet ;
- Capacité d'assurer un service pérenne tout au long du contrat.

b) Expérience et expertise du candidat

Le candidat devra démontrer son expertise et son expérience :

- Dans des projets d'éclairage public ;
- Dans l'implantation de contrats de performance énergétique CPE. Cette exigence est un critère éliminatoire.
- Dans la réalisation d'études de faisabilité ainsi que la conception, l'achat, installation, exploitation et entretien des réseaux d'éclairage public.

c) Références

Le candidat doit :

- Avoir réalisé au moins un (1) projet dans le domaine de l'éclairage public et idéalement des composantes d'efficacité énergétique d'une valeur de plus de 5 million de dirhams, et ce, dans les cinq dernières années ;
- Avoir réalisé au moins trois (3) projets d'efficacité énergétique avec la mise en œuvre de mesures dans des secteurs pertinents au Maroc, de préférence dans le secteur public ;

d) Capacités humaines :

- Le candidat doit démontrer l'expérience du chargé de projet proposé. Celui-ci devra avoir un minimum de cinq (5) années d'expérience en gestion de projet, de préférence jumelée à une



expérience pertinente en mise en œuvre de contrat de performance énergétique dans le secteur de l'efficacité énergétique. Il est à démontrer que le chargé de projet peut assurer une présence permanente au Maroc durant la durée du projet ou qu'il peut déléguer cette exigence à des membres de l'équipe de projet.

- Le candidat doit démontrer qu'il dispose des compétences nécessaires et des professionnels adéquats pour mener à bien le projet. Une ressource avec un minimum de trois (3) ans d'expérience dans le secteur de l'énergie et particulièrement l'efficacité énergétique.
- Le candidat doit avoir dans son équipe, de préférence, une ressource ayant une certification en M&V d'une organisation reconnue internationalement (ex : CMVP de l'AEE).

e) Critères financiers

Le candidat doit :

- Avoir un bilan financier solide démontré par les états financiers audités des trois derniers exercices.

Dossier de candidature

Les entreprises intéressées par le présent AMI sont invitées à fournir un dossier comprenant les documents suivants :

- Une lettre de manifestation d'intérêt adressée à M. le Directeur Général de la SIE mentionnant les domaines de spécialisation et justifiant de son aptitude à répondre à l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt
- Une note de présentation de la société comprenant l'expérience du candidat à tenir compte de la gestion des projets d'éclairage public ainsi que tous les aspects du cycle de vie du projet : sa mise en œuvre et son exploitation et maintenance et idéalement son expérience pour mener à terme des projets dans un concept CPE ;
- Une note indiquant les moyens humains et financiers, ainsi que les trois derniers bilans financiers du candidat
- Les curriculum vitae de chaque ressource proposé pour ce projet ;
- Une fiche présentant un projet de construction/gestion de projet mentionnant le lieu, la date, la nature, les expertises et le coût des prestations à l'exécution d'un contrat de travaux de conception/construction ou de maintenance, puis les noms des principales ressources qui ont travaillé sur ce projet ; accompagné d'une attestation ou référence du maître d'ouvrage ;
- Des fiches présentant trois (3) projets d'efficacité énergétique avec la mise en œuvre de mesures dans le secteur de l'éclairage public (de préférence au Maroc), y compris le lieu, la date, la nature du projet, les types de technologies installées, le coût du projet et le nom des principales ressources qui ont travaillé sur le projet ;



- Des attestations ou leurs copies certifiées conformes délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés sous la direction desquels le candidat a exécuté lesdites prestations ; chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation ;
- Le certificat d'immatriculation au registre de commerce ;

Date et méthode de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier normal ou par courriel électronique avant le 07 juillet **2017** aux adresses ci-dessous. Pour les dossiers remis en format papier, fournir trois (3) copies papier et une (1) copie électronique en format PDF sur Clé USB dans une enveloppe scellée et livrée à la réception à :

Adresse postale :

*A l'attention du Directeur Général de la
Société d'Investissements Energétiques
3, avenue Abderrahim Bouabid, secteur 10
Bloc D Hay Riad - Rabat – Maroc*

Adresse de courriel :

*Objet : Appel à manifestation d'intérêt N° 02/AMI2017/SIE
Attention : Directeur général
ami.Kenitra@sie.co.ma*